



Pension alimentaire pr grand-père

Par **indocebo**, le **21/06/2011** à **01:52**

Bonjour, le mois dernier nous avons reçu une convocation à la marie pour remplir un dossier d'information concernant la pension de mon grand-père.Or je suis la seule petite-fille de citer sur la liste.Pour le moment, je n'ai pas de ressources donc j'ai mentionné ce motif pour expliquer que je ne pouvais pas participer sur le dossier.Qu'advindra t-il lorsque je travaillerai? Serqi- je obligé de payer même si je suis la seule?

Par **mimi493**, le **21/06/2011** à **01:53**

Donnez au conseil général, les noms et coordonnées des autres petits-enfants

Par **indocebo**, le **21/06/2011** à **02:18**

Le problème est que je ne connais pas les adresses de tout le monde.Le conseil général enquête t-il seulement avec les noms?

J'ai oublié d'ajouter que c'est la deuxième fois qu'il y'a une demande d'obligation alimentaire et qu'il y'a certains enfants qui ne paient car elles ne répondent pas aux convocations.Le montant de la maison de retraite a augmenté et ils demandent de nouveau une pension mais avec moi en plus.

Par **indocebo**, le **27/06/2011** à **01:19**

Personne pour me répondre?merci

Par **mimi493**, le **27/06/2011** à **03:27**

Je doute que le conseil général ait pouvoir d'enquête.

A vous de vous opposer à la somme déterminée par le Conseil général en faisant une requête au JAF afin que tous les petits-enfants soient condamnés à payer une pension.